



Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes en Gironde

Comité de Gironde de Cyclisme

Mai 2023



Règlement particulier

ART 1 : Description

Le Trophée Départemental des Jeunes Cyclistes (TDJC) est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices dans les catégories suivantes :

- (U 7) Prè-licenciés
- (U 9) Poussins
- (U 11) Pupilles
- (U 13) Benjamins
- (U 15) Minimes garçon
- Et (U 15) Minimes filles uniquement

Détenteurs (trices) d'une licence délivrée par la FFC de l'année en cours.

Lors de ce Trophée, 1 seul et unique classement sera réalisé par catégorie, sans différence d'âge.

Seule l'année de naissance est prise en compte.

Les (U 7) pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie (U 9) poussins.

Catégories	Année de Naissance	Récompenses
(U 7) Pré-licenciés	2017	3 premiers en G et F
(U 9) Poussins	2016 – 2015	3 premiers en G et F
(U 11) Pupilles	2014 – 2013	3 premiers en G et F
(U 13) Benjamins	2012 – 2011	3 premiers en G et F
(U 15) Minimes	2010- 2009	3 premiers en G et F

ART 2 :

Les compétitions se feront sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité de la Gironde de Cyclisme suivant la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

ART 3 : Le Calendrier

Date	Club organisateur	Lieu de l'épreuve
06 mai	UC Gradignan	Gradignan
29 mai	AVC Libourne	Cadarsac
16 Septembre	AVC Libourne	Libourne

ART 4 : Les Epreuves

Date	Club organisateur	
06 mai	UC Gradignan	Tournoi de vitesse et Régularité
29 mai	AVC Libourne	Régularité
16 Septembre	AVC Libourne	Epreuves piste

ART 5 : Barème des Points individuel

- a) L'attribution des points dépend de la classe de l'épreuve. Elles sont au nombre de 3 :

Classe 1: épreuve avec un effectif inférieur à 9 coureurs au départ

Classe 2: épreuve avec un effectif de 10 à 19 coureurs au départ

Classe 3: épreuve avec un effectif supérieur ou égal à 20 coureurs au départ

ATTENTION : Les concurrents des comités extérieurs ne pourront prétendre au classement du challenge du TDJC. Toutefois, ils pourront participer à chaque manche, seront récompensés lors de chaque manche à leur place de la journée et seront gratifiés des points attribués à leur place.

Pour le Classement du TDJC Gironde, seuls les concurrents du département de la Gironde pourront prétendre aux récompenses finales.

	Classement 1	Classement 2	Classement 3
1	20	25	30
2	18	22	26
3	16	20	23
4	13	18	20
5	10	16	18
6	7	15	16
7	5	14	14
8	3	13	13
9	1	12	12
10		11	11
11		10	10
12		9	9
13		8	8
14		7	7
15		6	6
16		5	5
17		4	4
18		3	3
19		2	2
20		1	1
21			1
22			1
23			1
24			1
25			1 point ainsi que tous les suivants

- b) Seront déclarés vainqueurs du TDJC, la fille et/ou le garçon de chaque catégorie qui aura le plus grand nombre de points sur les 3 épreuves. En cas d'ex-æquo au classement final, le nombre de participation sera prépondérant. En cas de nouvelle égalité, la place lors de la dernière manche sera prise en compte.

Exemple pour le calcul des points : Si un coureur termine 2^{ème} au cyclo-cross sur 10 participants au départ, 4^{ème} au tournoi de vitesse sur 25 participants au départ et 7^{ème} de l'épreuve dite de biathlon sur 8 participants au départ.

Celui-ci cumulera, 22 (classe 2) + 20 (classe 3) + 5 (classe 1) points correspondant à l'article 5.1, soit un total de 47 points

- c) Tous les coureurs (filles et garçons) seront récompensés lors des manches proposées. Filles et garçons bénéficieront d'un classement distingué.

1/ Récompenses de la journée:

A la fin de chaque journée (pour une épreuve ou sur le classement général de la journée si deux épreuves), le comité départemental fournira des médailles pour récompenser les 3 premiers de chaque catégorie (garçon et filles)

2/ Récompenses du Classement Général au bout des 3 journées

Dans le cadre du TDJC, seuls les 3 premiers de chaque catégorie (premier et deuxième année confondues) seront récompensés, à savoir :

1. Trophée
2. Médaille “d’Argent”
3. Médaille “de Bronze”

Les médailles seront fournies par le Comité Départemental de la Gironde.

ART 6 : Suivi et Résultats

Le suivi et le classement du TDJC seront sous la responsabilité du Comité Départemental de la Gironde qui sera le seul habilité pour résoudre et trancher tout litige.

Le responsable du classement sera Joël MOUCHAGUE. A l'issue de chaque épreuve, le classement provisoire sera mis en ligne sur le site du comité de la Gironde.

Toute réclamation devra être présentée le jour de l'épreuve, aucune contestation ne sera recevable au-delà et le classement sera officialisé.

Chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs.

En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé du responsable des écoles de cyclisme du CD 33, de l'arbitre désigné et d'un représentant du club du coureur, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement individuel de la journée.

Le jury diffusera immédiatement sa décision au public avant publication des résultats.

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs.

ART 7 : Les Engagements

Les modalités d'inscription doivent paraître dans le bulletin officiel sur le site du Comité de Gironde.

Le montant des engagements est gratuit.

Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

A l'avance :

- Par le biais du site internet
Via cicle web

Le jour de l'épreuve :

- Sur place, avec majoration de 1€ : soit 6 € pour les licenciés

ART 8 : Matériel, développements et braquets

- a. Matériel : Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation.
- b. Développements et braquets : Pour les épreuves sur route, le développement est limité à 5,60 m jusqu'à (U 11) pupilles inclus soit par exemple 42/16 pour des roues de 700, le développement sera limité à 6,40 m pour les (U 13) benjamins soit par exemple 42/14 pour des roues de 700 et pour les (U 15) minimes qui auront un développement maximal de 7.01 m soit par exemple 46/14 pour des roues de 700
- c. Equipements vestimentaires et sécurité : Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)

ART 9 : Premiers secours (exigences minimales)

La présence d'un poste de premiers secours est requise pour toute manifestation. Pour chaque épreuve, l'organisateur met en place les moyens nécessaires, qu'ils soient matériels, humains ou logistiques, pour permettre la prise en charge et l'évacuation rapide des blessés à partir de chaque point du parcours.

Des moyens de déplacement adaptés doivent être mis en place pour rejoindre rapidement les zones difficiles. Les zones à risques potentiels doivent être au préalable clairement identifiées. En cas d'arrêté préfectoral spécifiant des moyens de secours, l'organisateur aura l'obligation de se conformer à la réglementation générale ainsi qu'à l'arrêté préfectoral, en respectant la mesure la plus contraignante. Le dispositif de secours doit être validé avant le début des épreuves par le président du collège des commissaires, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

Cyclo-Cross

Pour toutes les catégories

- ✓ Chacune des catégories d'âge, se verra proposer un parcours adapté dans le respect des temps préconisés par le règlement du Trophée Régional Nouvelle-Aquitaine.
- ✓ Chaque parcours différencié ne pourra comporter de zones dangereuses et devra respecter en alternance des zones d'efforts et de récupération.
- ✓ Le circuit sera ouvert 15 min avant le début des épreuves pour une reconnaissance à vélo.
- ✓ La reconnaissance du parcours et l'échauffement ne seront plus autorisés une fois le premier départ donné.
- ✓ La seule zone de dépannage autorisée se situera à proximité de la ligne d'arrivée (un éducateur ou un dirigeant par club autorisé).
- ✓ Toute personne non autorisée sur le circuit pénalisera son coureur.
- ✓ Aucune personne (éducateur ou parent ou dirigeant) ne sera autorisée à dépanner le coureur sur le parcours (si non-respect de cette clause, le coureur se verra disqualifié).
- ✓ Toute sortie du circuit par le coureur entraînera sa disqualification
- ✓ Toute aide extérieur est interdite
- ✓ Vélo de cyclo-cross, tendeur de chaîne, changement de roues et/ou des pédales sur un vélo traditionnel sont autorisés.
- ✓ L'utilisation de vélo de cross ou VTT est autorisée pour toutes les catégories. Ces participants seront placés sur les lignes de départ, derrière les vélos traditionnels
- ✓ Pendant la course, le changement de vélo est interdit.
- ✓ Selon le nombre de participants dans chaque catégorie, l'organisateur se réserve le droit de proposer des manches qualificatives.

DISTANCE PAR CATEGORIE CYCLO-CROSS :

- **(U 7) Pré-licencié : 5 minutes**
- **(U 9) Poussins + Filles : 7 minutes**
- **(U 11) Pupilles + Filles : 10 minutes**
- **(U 13) Benjamins + Filles : 15 minutes**
- **(U 15) Minimes + Filles : 20 minutes**

Tournoi de Vitesse

Sprints courts Distance de 60 mètres

Classements pour les (U 7) pré-licenciés et les (U 9) poussins

Temps pour l'établissement des séries pour les autres catégories

- ✓ Le coureur sera tenu. Un même teneur pour une même catégorie
- ✓ En cas d'incident :
 - Reconnus par les arbitres :
 - De mécanique
 - De chronométrage
 - De chute
 - Le coureur sera autorisé à un nouveau départ en dernière position (temps de récupération)
 - Non reconnus par les arbitres comme incident mécanique :
 - Le dérèglement du dérailleur
 - La sortie du pied de la pédale ou du cale-pied
 - Le décentrage de roue
 - Le saut de chaîne
 - Il n'y aura donc pas de nouveau départ.
- ✓ La pose de courroies supplémentaires sur les cale-pieds est formellement interdite.
- ✓ 2 Sprint seront réalisés par les pré-licenciés et les poussins.
- ✓ Le classement sera défini par les temps cumulés des 2 sprints.
- ✓ 1 sprint sera réalisé par les autres catégories

Epreuve sprints long Distance 200 m pour les (U 11) Pupilles, (U 13) Benjamins, (U15) Minimes

- ✓ Les séries vitesse seront composées de 4 coureurs
- ✓ Les concurrents seront rangés à partir de la corde, sur les lignes matérialisées au sol.
- ✓ Le départ se fera tenu par les bénévoles ou les éducateurs et donnée au sifflet. Il n'y aura aucun faux départ.
- ✓ Les teneurs devront conserver les 2 pieds au sol sous peine de disqualification de leur coureur
- ✓ Le départ anticipé sera sanctionné
- ✓ Les coureurs devront garder leur couloir jusqu'à la sortie des lignes matérialisées au sol sur une distance de 10 m
- ✓ Les coureurs qui empêcheront un adversaire de passer ou qui le tasseront sera déclassé

Le tournoi s'effectuera de la manière suivante :

Il faut se servir du classement des sprints de 60 m. Les 4 meilleurs temps seront en série 1. Les 4 suivant en série 2 et ainsi de suite.

Les trois premiers de la 1^{ère} série restent à ce niveau, le 4^{ème} descend en série deux

Le 1^{er} de la série 2 monte en série une et le 4^{ème} descend en série 3

Le 1^{er} de la série 3 monte en série 2 et le 4^{ème} descend en série 4

Et ainsi de suite.

Le nombre de course dépendra du nombre d'inscrit. Nous préconisons au minimum 3 sprints par coureurs.

Epreuve d'arbitrage

Chaque équipe présente devra désigner un arbitre par catégorie (hormis pré-licencié et poussins). Cela peut être également sous forme de volontariat de la part de coureur.

Chaque « Jeune Arbitre » sera en charge de chronométrer et classer les concurrents des catégories en dessous de la sienne.

Il sera assisté d'un arbitre officiel qui sera en charge de comparer les temps et les classements.

Deux points bonus seront attribués à chaque « jeune arbitre » et seront ajoutés à son total de points final.

Epreuve route

A- La réglementation

- ✓ Le contrôle braquet sera effectué avant chaque départ au podium pour toutes les catégories
- ✓ Le développement est limité à :
 - ❖ 7.01 m pour les (U 15) minimes
 - ❖ 6.40 m pour les (U 13) benjamins
 - ❖ 5.60 pour les (U 7) prés-licencié à (U 11) pupilles

Si les pignons arrière ne correspondent pas au développement autorisé pour les catégories présentes au TDJC, **Le blocage des vitesses sera effectué.**

- ✓ Le port du casque homologué et les gants obligatoires tant à l'échauffement que pendant la compétition.
- ✓ Le changement de roues est autorisé au podium sans tour rendu
- ✓ Le port du bidon ne sera pas autorisé durant l'épreuve, à part à partir des catégories Benjamins
- ✓ Les départs se feront par catégorie entière (1^{ère} et 2^{ème} année en même temps)
- ✓ Aucun coureur en vélo d'une autre catégorie ne sera toléré sur le circuit pendant les épreuves
- ✓ Aucun éducateur ou parent en vélo sur le circuit ou sur les trottoirs pendant les épreuves.